



Mieux comprendre  
la finance

## La réforme des retraites

**Le gouvernement a initié une réforme des retraites dans un souci égalitaire. Le contenu de la réforme devrait être annoncé courant 2019 avec pour ambition de rendre plus juste et plus lisible le système actuel de retraite.**

### Forces et faiblesses de notre régime actuel de retraite

Notre **régime de retraite** est **obligatoire** pour les salariés et employeurs. Les cotisations sont appelées en fonction des rémunérations versées. C'est un **système par répartition** où les cotisations versées chaque année servent à payer les pensions des retraités pour cette même année. Selon la **profession exercée**, il existe **différentes règles** en matière de droits à la retraite.

La plupart des actifs cotisent à la fois à un **régime de base** (pour une partie de leur salaire) et à un **régime complémentaire** pour le reste. La majorité des régimes de base fonctionnent sur la base de la durée totale d'activité et de la rémunération perçue au cours de la carrière professionnelle en ne retenant que les 25 meilleures années (retraite de base des salariés) ou encore le dernier traitement (pension des fonctionnaires sans prise en compte des primes). Les régimes complémentaires fonctionnent à partir de points (nombre de points acquis \* prix du point = montant de la retraite).

### Une réforme des retraites nécessitée par un souci égalitaire

Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, a rappelé le 19 avril 2018 les souhaits du gouvernement : « il ne s'agit pas de réformer pour réformer, ou de réformer pour réduire des droits ou pour les niveler par le bas ». **L'ambition du gouvernement est de mettre en place un dispositif de régimes de retraite unifié avec les mêmes droits pour chacun quelle que soit sa profession.**

L'enjeu économique du système de retraite est de taille : **15,6 millions de retraités** aujourd'hui (avec **650 000 nouveaux retraités chaque année**), un **montant annuel de pensions versées de 308 milliards €** (montant moyen d'une retraite : 1 532 €), **1,7 actif cotisant pour 1 retraité à ce jour !**

## Le pilotage de la réforme

La mise en place de ces réformes suppose une concertation en profondeur actuellement menée par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites **Jean-Paul Delevoye** (nommé en septembre 2017).

Jean-Paul Delevoye a présenté le 13 décembre 2018 un point d'étape de la consultation citoyenne sur les retraites. **Une très large majorité (76,8%) des participants sur le Web approuvent la mesure phare du projet** : la fusion des 42 régimes de retraite existants en un seul régime universel et ce **même si chacun reste attentif aux évolutions à venir**.

## Les premiers arbitrages

Les premiers arbitrages rendus fin 2018 confirment que le **nouveau système de retraite** devrait porter sur le fait qu'**un euro cotisé donnerait lieu aux mêmes droits quel que soit le statut** : salariés, indépendants ou encore fonctionnaires (en prenant en compte les primes perçues). Ce dispositif devrait en outre s'orienter vers un **système par point** permettant de mesurer en temps réel les perspectives en matière de droit à retraite avec une prise en compte de toutes les périodes travaillées. **L'âge légal de la retraite** pourrait être maintenu à **62 ans**. L'existence des pensions de réversion serait maintenue ainsi que la prise en compte de situations spécifiques (carrières longues ...).

En l'état actuel des prévisions gouvernementales, **cette réforme devrait aboutir courant 2019** (alors qu'elle était attendue à la mi-2018) **avec une mise en place progressive**.